

---

# Indicateurs de l'emploi dans le spectacle vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



*Sources 2010, 2011, 2012*

# Approche territoriale des données de l'emploi culturel : employeurs & salariés en région Paca



## Les arts du spectacle au 1<sup>er</sup> plan du dynamisme culturel

Les données du recensement de la population de l'Insee de 2010 permettent de lire le nombre de personnes qui résident en région et travaillent à titre principal dans le champ culturel.

Au total en 2010, 1,9 millions d'actifs en emploi résident en région Paca.

Avec 12 568 actifs salariés et non-salariés, le secteur du spectacle représente un poids très important dans le champ culturel (33%).

Il a gagné entre 2008 et 2010 plus de 1 630 actifs au titre de leur emploi principal.

Le spectacle vivant à lui seul représente 23% des actifs culturels, et l'audiovisuel 15%.

Ces 12 568 actifs salariés et non-salariés du spectacle représentent 0,7% de l'ensemble des actifs, soit un pourcentage des plus élevés des régions françaises, de même niveau que les régions Midi-Pyrénées, et Languedoc-Roussillon. L'Ile-de-France présente un pourcentage de 1,9% et les autres régions sont en-deçà de 0,6%.

Les autres secteurs culturels sont par ordre décroissant les arts visuels (17%), l'architecture (14%), la publicité (14%), l'édition écrite (13%), le patrimoine (5%), et l'enseignement artistique amateur (3%).

L'approche par genre relève que les femmes sont nettement moins présentes sur les emplois du spectacle (43%) que dans les autres secteurs culturels (52%).

## Les professions exercées dans le spectacle

Certaines professions concentrent un effectif important, notamment parmi les artistes, ceux de la musique et du chant, et parmi les cadres/techniciens/ouvriers, les plus nombreux sont les assistants techniques de la réalisation de spectacles.

**37 730**

actifs ont travaillé à titre principal dans des secteurs culturels

**12 568**

actifs ont travaillé à titre principal dans le secteur du spectacle

**3 793**

dans l'audiovisuel

**8 775**

dans le spectacle vivant

**2 670**

artistes de la musique et du chant

**2 830**

techniciens de réalisation de spectacles

Source : Insee Recensement de la population / DEPS

## Les effectifs salariés dans le champ du spectacle

Au-delà des emplois exercés à titre principal, une autre source statistique de l'Insee permet de comptabiliser le nombre de salariés résidant en région et ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure dans une entreprise du spectacle.

Ils représentent sur l'année 2010, 30 684 salariés, soit 2% de l'ensemble des salariés recensés en région. Parmi eux, 10 997 sont des salariés permanents.

**30 684**

salariés ont travaillé au moins 1h dans le secteur du spectacle

12 280

dans l'audiovisuel

20 552

dans le spectacle vivant

Source : Insee DADS / DEPS

## Les salariés en CDD d'usage

19 800 salariés intermittents ont été comptabilisés sur l'année 2012 (dont les bénéficiaires des annexes 8 et 10) par Pôle Emploi.

18 285 d'entre eux ont été recensés dans le périmètre des employeurs des secteurs professionnels du spectacle, et 5 590 d'entre eux ont été recensés dans le périmètre des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle (commerces, collectivités territoriales, associations et particuliers pour des animations, des fêtes, des spectacles ponctuels).

**19 800**

salariés intermittents

**54 %**

ont moins de 40 ans

**35%**

sont des femmes

**265 895**

contrats de travail

Source : Pôle emploi, données 2012

2<sup>ème</sup> région française, Paca se situe derrière l'Ile-de-France (112 614) et devant Rhône-Alpes (18 643).

Paca et Rhône-Alpes se positionnent largement en tête de toutes les autres régions françaises qui se situent en deçà de 9 500 intermittents.

La concentration des salariés dans le département des Bouches-du-Rhône (46%) est une constante, même si il ne faut pas oublier qu'un même salarié peut travailler pour divers employeurs implantés dans des départements différents.

En nombre d'heures effectuées sur l'année, les principaux emplois sont les artistes de la musique et du chant, les techniciens son, éclairage, vidéo, image, les artistes dramatiques et les techniciens plateaux, machinerie et décors.

265 895 contrats de travail ont été réalisés, représentant une moyenne de 13 contrats par salarié, inférieure à la moyenne régionale de Rhône-Alpes (19 contrats) et la moyenne nationale de 16 contrats par salarié intermittent.

Dpt.	Nbre salariés intermittents
04	407
05	321
06	4 713
13	9 067
83	3 348
84	1 944

## Les employeurs de salariés intermittents : 2 catégories

Si la région Paca est mise en regard avec les autres régions, on constate qu'elle se situe au 5<sup>ème</sup> rang en terme d'importance des employeurs relevant des secteurs professionnels du spectacle par rapport aux employeurs divers relevant du guichet unique du Guso.

Territoire régional	Indice de professionnalisation
Ile-de-France	0,7
Paca	3,1
Rhône-Alpes	3,7
Languedoc-Roussillon	4,8
Bretagne	6,2
Pays de la Loire	7,7

En région Paca, 1 employeur des secteurs professionnels du spectacle est recensé en 2012 pour 3,1 employeurs hors secteurs professionnels du spectacle.

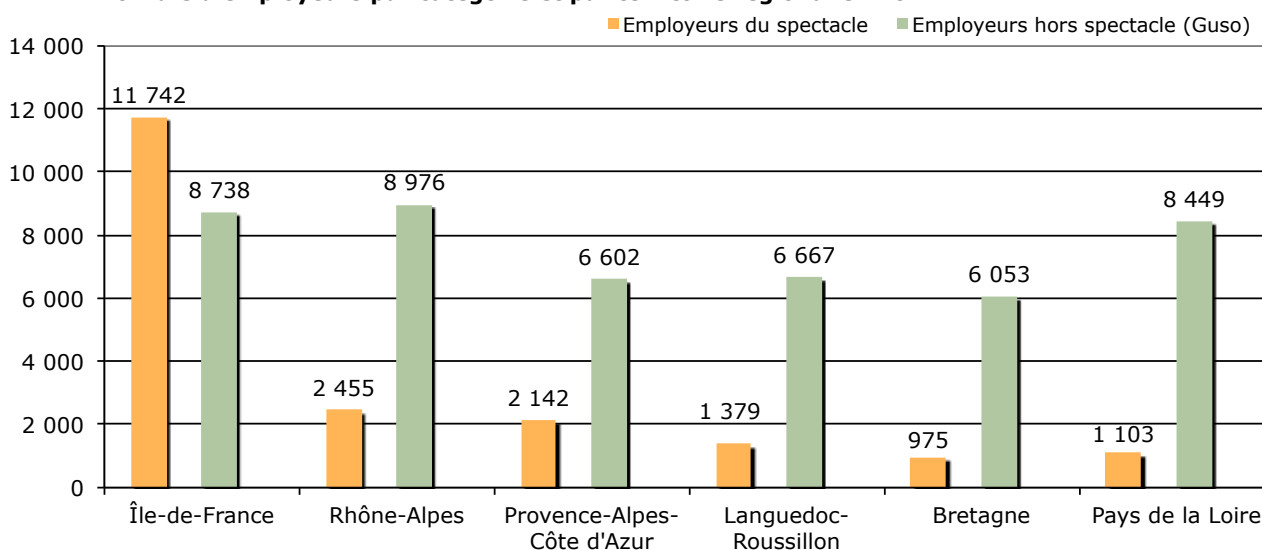
**8 730 employeurs**  
recensés au cours de l'année

**2 142**  
sont des employeurs relevant du périmètre des secteurs professionnels du spectacle

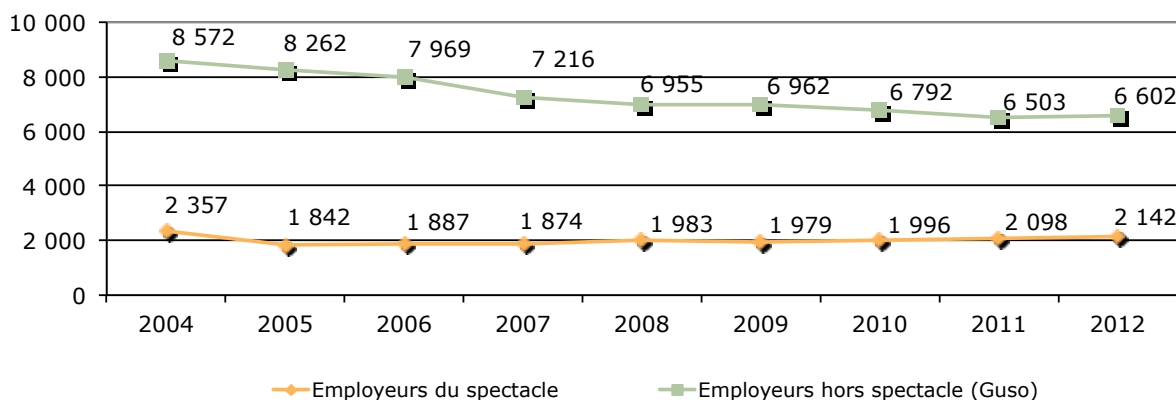
**6 602**  
sont des employeurs ne relevant du périmètre des secteurs professionnels du spectacle

Source : Pôle emploi, données 2012

Nombre d'employeurs par catégorie et par territoire régional en 2012



Evolution du nombre d'employeurs d'intermittents en Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Les salariés intermittents indemnisés

La population des salariés intermittents indemnisés, au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, s'élève en décembre 2011 à **6 660 salariés intermittents**, en hausse de 6,2% par rapport à 2009.

Ce qui positionne la région Paca au 3<sup>ème</sup> rang, derrière l'Ile-de-France (42 740 salariés) et Rhône-Alpes (7 035 salariés).

Plus précisément, 54% des allocataires sont indemnisés au titre de l'annexe 10 (métiers artistiques) et 46% au titre de l'annexe 8 (métiers techniques), ce qui différencie la région Paca des moyennes constatées au niveau national (52% annexe 8, 48% annexe 10).

En terme d'évolution, si le nombre d'allocataires entre 2009 et 2010 a progressé de 1,9%, il est en augmentation de 4,3% entre 2010 et 2011.

Le profil le plus souvent rencontré des allocataires indemnisés au titre de l'annexe 10, est celui d'un homme âgé en moyenne de 41 ans, et exerçant avant tout le métier d'artiste de la musique et du chant (52% d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi sur ce code Rome).

Quand au profil des allocataires au titre de l'annexe 8, la moyenne d'âge est de 40 ans, et la recherche d'emploi se concentre moins sur un seul type de métiers. Les inscriptions se répartissent entre prise de son / sonorisation (17%), éclairage (12%), et régie générale (10%).

**6 660**  
bénéficiaires  
des annexes 8 et 10

Source : Pôle emploi, dec.2011

<i>Nbre de salariés intermittents indemnisés</i>	<b>Décembre 2009</b>	<b>Décembre 2010</b>	<b>Décembre 2011</b>
Au titre des annexes 8	2 861	2 965	3 090
Au titre des annexes 10	3 389	3 406	3 570
Total	6 250	6 371	6 660

	<b>France</b>	<b>Rhône-Alpes</b>	<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>
Nbre de salariés intermittents indemnisés	89 055	7 035	6 660
Évolution 2010 / 2011	4,4%	5,2%	4,3%
au titre des annexes 8	46 720	3 098	3 090
au titre des annexes 10	42 335	3 937	3 570



## GLOSSAIRE

### > Intermittent du spectacle

Un artiste, ouvrier ou technicien qui travaille par intermittence (alternance de périodes d'emploi en CDD d'usage et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre ou autre spectacle vivant) et qui a le droit de bénéficier des allocations chômage suivantes des critères de nombre d'heures travaillées et de métiers exercés (annexes 8 et 10).

### > CDD d'usage

Appelé aussi contrat d'usage, il est conclu, par écrit, pour des emplois par nature temporaire (L 122-1-1 du code du travail). Il peut être signé par des entreprises qui relèvent d'un des 20 secteurs d'activité cités par le code du travail, comme les spectacles, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique ou l'action culturelle. Le secteur d'activité doit correspondre à l'activité principale de l'entreprise (code NAF). L'employeur doit s'assurer que l'emploi en question est un emploi pour lequel il est «d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée». Ce CDD peut être reconduit sans limitation et ne comporte pas nécessairement de terme précis.

### > Annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage

Elles établissent les règles concernant les indemnités de chômage pour les intermittents du spectacle. L'annexe 8 concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle vivant. L'annexe 10 concerne les artistes du spectacle : comédiens, musiciens, danseurs...

### > DADS : Déclarations Annuelles des Données Sociales

La déclaration annuelle des données sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales. Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales.

### > DEPS : Département des études, de la prospective et des statistiques

Appartenant au Système de la statistique publique national et européen, le DEPS est le Service Statistique Ministériel (SSM) du Ministère de la culture et de la communication rattaché à l'INSEE.

### > GUSO : Guichet Unique Spectacles Occasionnels

Le Guso est un dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales destinées aux organisateurs non professionnels de spectacles vivants qui embauchent des artistes.

### Note :

Le champ du spectacle étudié couvre le secteur du spectacle vivant et une partie du secteur de l'audiovisuel. La mobilité sectorielle de certaines catégories de professionnels et le recours régulier à l'emploi intermittent dans l'audiovisuel et dans le spectacle vivant justifient que ces deux secteurs aient été étudiés conjointement pour le suivi de l'emploi.

La connaissance du champ du spectacle nécessite un rapprochement de l'ensemble des données disponibles qui doit se faire avec précaution compte tenu de l'hétérogénéité des champs couverts par chaque source. L'ensemble des données publiées porte sur la dernière année disponible pour chaque source.